

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2013-8-6-5

Séance du vendredi 13 septembre 2013

POLITIQUE C03 SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES C732

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-6-4 du 5 décembre 2012 relative à l'Environnement Naturel,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Montagne du 26 juin 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de fonctionnement pour 2013 de :
 - 3 500 € à la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA),
 - 2 500 € à la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Moyenne Alsace,
- Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme C732 au chapitre 65 – fonction 738 - nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 SEPTEMBRE
2013

Soutien à la vie associative et aux collectivités (F)
PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
VAC03853	FEDERATION DU HAUT-RHIN POUR LA PECHE & LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE Aide au fonctionnement 2013	3 500,00
VAC03852	SPA MOYENNE ALSACE SPA Moyenne Alsace aide pour la fourrière 2013	2 500,00
Total		6 000,00